

La Sarraz, le 14 avril 2011

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 12 avril 2011, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

Autocontrôle AIEM

- que l'AIEM est autorisée à procéder à la mise en place de l'Autocontrôle de ses ouvrages ;
- qu'un crédit de **Fr. 56'400.—** TTC lui est accordé à cet usage ;
- de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet ;
- de financer ce montant de **Fr. 56'400.—** par les fonds disponibles en trésorerie.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Elle est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Au nom du Comité de Direction

Le Président

La Secrétaire

Franco Cetrangolo

Eliane Fonjallaz